

Mémoire d'Auschwitz ASBL Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles Tél. : +32 (0)2 512 79 98

www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

## **Nathalie Peeters**

Mémoire d'Auschwitz ASBL

Le calvaire des Juifs en Pologne après la Shoah

Octobre 2018

Les historiens français ont récemment pris conscience de la grande difficulté pour les chercheurs de travailler en Pologne sur l'histoire de la Shoah. L'organisation d'un symposium – à la valeur scientifique incontestable – à propos de la « Nouvelle école polonaise d'histoire de la Shoah » à l'École des hautes études en sciences sociales les 21 et 22 février s'est accompagnée d'une offensive de presse d'une rare violence en Pologne, sur le Net, ainsi que sur la première chaîne de télévision gouvernementale. Cette campagne dénonçait le caractère supposé antipolonais de la manifestation et une soi-disant absence de pluralisme scientifique. De surcroît, les deux journées de ce colloque ont été marquées par divers incidents provoqués par une trentaine de personnes – dont certaines étaient venues expressément de Pologne : interventions intempestives, chahuts, invectives grossières et injures aux relents antisémites l.

Nul pays n'échappe aux fantômes de son passé. Ceci est d'autant plus vrai quand ce passé est relativement proche et que le pays a été le théâtre d'un génocide. Les événements décrits cidessus sont l'expression du raidissement identitaire que connaît la Pologne depuis quelques années. Notamment parce que l'histoire dont il est question ne se limite pas aux événements de 1939-1945. La persécution des Juifs ne s'y est pas arrêtée en 1945.

À partir de janvier 1945, la plupart des survivants juifs polonais rentrent chez eux à Cracovie, Varsovie, Lublin, Łódź, Kielce ou dans d'autres villes et villages dépeuplés de leurs habitants juifs.

La Pologne connaît une situation économique difficile, la pénurie alimentaire et de logements se fait durement ressentir. Les rescapés sont loin d'être reçus à bras ouverts par la population locale, et subissent très tôt l'hostilité des habitants conditionnés par des années de propagande nazie, et influencés par l'idéal de polonisation de la race<sup>2</sup>.

Pour les dissuader de rester, des groupes nationalistes leur envoient des lettres de menace leur enjoignant de quitter le pays sous peine de mort. La population juive est menacée dans toute la Pologne.

Il convient de rappeler qu'un pourcentage important de la population polonaise a tiré avantage du départ de leurs concitoyens juifs. D'aucuns pensaient que les Juifs ne reviendraient pas et ils avaient accaparé leurs maisons ou leurs commerces. Une loi de 1945 stipule que toute propriété abandonnée du fait de la guerre doit être rendue à la demande du propriétaire ou de ses héritiers.

https://www.ehess.fr/fr/communiqu%C3%A9/d%C3%A9claration-organisateurs-colloque-%C2%AB-nouvelle-%C3%A9cole-polonaise-dhistoire-shoah-%C2%BB, consulté le 14 octobre 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Et par l'antisémitisme polonais originel.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le communiqué de l'EHESS à la suite de ces événements :

Les spoliateurs rechignent à rendre les biens dérobés. Certains craignent d'être soupçonnés et inquiétés pour les dénonciations dont leurs voisins juifs ont été victimes.

Une autre problématique est la soi-disant responsabilité des Juifs dans l'occupation du pays par les Soviétiques et la prétendue relation étroite entre Juifs et communistes.

Dans son ouvrage publié en 1985, Marc Hillel illustre parfaitement la conjoncture : « Traité de cosmopolite, d'étranger, d'agent de Moscou donc d'antipolonais par définition, le Juif communiste, qu'il fasse partie des sphères gouvernementales ou qu'il appartienne, très modestement, à un organisme chargé de gérer les intérêts de sa communauté, accentuera, à partir de la libération, l'image déjà fortement négative du Juif en Pologne dont l'ensemble des populations ne parviendra jamais à se débarrasser complètement<sup>3</sup>. »

Des lynchages et des actes de barbarie débutent. Les trains qui viennent d'Union soviétique sont attaqués, arrêtés en rase campagne souvent avec la complicité des mécaniciens ; les Juifs sont lapidés, massacrés. La chasse aux Juifs se propage, souvent déclenchée par des rumeurs de meurtres rituels qu'ils auraient perpétrés. Maintes fois, la population et les autorités locales agissent de concert.

## Pogrom de Kielce

Par son ampleur et sa médiatisation, le pogrom le plus important d'après-guerre en Pologne est celui de Kielce, à 176 kilomètres de Varsovie. Quarante-deux morts et au moins quatre-vingt-deux blessés.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1946, un fils de cordonnier âgé de 9 ans, Henryk Blaszczyk disparaît du domicile familial et réapparaît le 3 dans la soirée. Il explique son absence par le fait qu'il a été retenu prisonnier dans la cave d'une maison dont il a finalement réussi à s'échapper. Le matin du 4 juillet, Henryk, son père et un voisin se rendent au commissariat. Le cordonnier relate à des badauds croisés en chemin qu'il y est déjà allé la veille au soir pour expliquer que son fils était enfin rentré à la maison. Éconduit sous le prétexte qu'il était ivre, on lui a demandé de revenir le lendemain matin quand il serait sobre. Sur le chemin du commissariat, ils passent par la rue Planty. Le numéro 7 abrite un grand immeuble qui héberge diverses institutions et des familles juives. L'ami du cordonnier désigne au jeune Henryk un homme sur le trottoir, l'enfant le reconnaît aussitôt, c'est lui qui lui a demandé de porter un paquet dans cet immeuble, et il montre du doigt le numéro 7 de la rue Planty. C'est là que mon fils a été séquestré, hurle le cordonnier.

Entretemps, quelques dizaines de personnes se sont rassemblées, un attroupement se forme. La populace vocifère. La rumeur se répand comme une traînée de poudre : des enfants polonais sont retenus dans la cave du 7 rue Planty! Les civils hommes et femmes s'arment d'armes diverses : couteaux, barres de fer, haches... La foule est hystérique, assoiffée de sang. La police et l'armée arrivées sur les lieux restent passives, certains participent même à l'émeute.



<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Marc Hillel, Le Massacre des survivants. En Pologne 1945-1947, Paris, Plon, 1985, p. 45.

À l'arrivée des soldats [...], les Juifs de l'immeuble poussèrent un soupir de soulagement, convaincus que c'était [leur] salut. Et les coups de feu commencèrent. Mais ils étaient dirigés contre [eux], pas contre les assaillants<sup>4</sup>.

Le rapport du 18 juillet, soumis au Comité central du PPR par un groupe de fonctionnaires du Parti communiste, relate les faits : « La police et les soldats ne firent preuve d'aucune discipline. Au lieu d'apaiser les troubles, ils se mêlèrent à la foule et cédèrent à son influence. Les policiers et les soldats firent sortir les victimes juives de l'immeuble et les livrèrent à la foule qui se trouvait à l'extérieur [...] »<sup>5</sup>

La foule sentant que l'armée est de son côté s'échauffe de plus belle et s'introduit dans la maison. Le carnage commence. Lors de leur pause déjeuner, plus de 600 ouvriers d'une aciérie proche se ruent sur les lieux. Des hommes, des femmes, des enfants sont battus, défenestrés... Une véritable chasse à l'homme est lancée, des groupes circulent un peu partout dans les rues de Kielce aux cris de « mort aux Juifs ! » Les maisons susceptibles d'en cacher sont fouillées, pillées. Les tueries se poursuivent des heures durant. Des soldats de Varsovie sont envoyés en renforts. La situation se calme peu à peu.

L'hôpital municipal n'est pas très loin de la rue Planty, mais il n'est pas assez grand pour accueillir autant de blessés.

[Les morts] ont, pour la plupart, la tête fracassée et des morceaux de bois, de manches de pioche sont restés plantés dans leur visage. La plupart des bras qui se tendent, raides, immobiles, portent un numéro d'Auschwitz  $[\dots]^6$ 

« Selon une estimation approximative de Witold Kula, qui allait bientôt devenir un historien de l'économie mondialement célèbre, jusqu'à un quart de la population adulte de Kielce participa activement au pogrom. »<sup>7</sup>





Funérailles des victimes à Kielce

Le clergé de Kielce refuse d'assister aux funérailles des victimes. L'évêque Mgr Kaczmarek et le cardinal Hlond n'ont pas un mot pour condamner le pogrom. Ils considèrent que le comportement de la population polonaise est une conséquence de l'ingérence des Juifs dans la vie polonaise... La population locale et la police militaire furent contraintes par le gouvernement à y assister.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Jan T.Gross, *op. cit.*, p.135.



<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> David Shtokfish, *Al-betenu she-harav – Fun der khorever heym* [Sur notre maison qui a été dévastée] (Sefer Kielce), p. 201, cité dans Gross p.127.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Stanislaw Muducki, Zenon Wrona (dir.), *Antyzydowskie wydarzenia kieleckie 1946 roku*, vol. II, p. 137, cité dans Jan T. Gross, *La peur. L'antisémitisme en Pologne après Auschwitz*, Paris, Calmann-Lévy, 2010, p. 127. <sup>6</sup> Marc Hillel, *op. cit.*, p. 278-279.

Le gouvernement polonais dépêche une commission d'enquête qui recueille divers témoignages. Elle aboutit à la condamnation à mort de neuf personnes et à des peines d'emprisonnement pour quelques dizaines d'autres.

En 1955, un tribunal spécial condamne Jan Rozinski, secrétaire général de la police polonaise à l'époque des faits, à 5 ans de prison pour avoir abusé de son autorité en évitant notamment de traduire en justice plusieurs responsables des faits.

Le pogrom a commencé à la suite des accusations d'un enfant de 9 ans, l'enquête prouvera qu'il s'agissait d'une vaste fumisterie. Le jeune garçon a menti, il s'était en fait rendu chez des amis à 25 kilomètres de Kielce. Aucun enfant chrétien n'a été enfermé dans la cave, au demeurant il n'y avait même pas de cave dans l'immeuble...



Plaque commémorative apposée au 7 rue Planty

## Pogrom de Cracovie

Début août 1945, un tract anonyme est distribué dans le voisinage de la synagogue de la rue Miodowa à Cracovie :

Vous les Juifs, nos ennemis depuis les temps immémoriaux, disait en substance la feuille de papier anonyme, vous avez tué des enfants polonais dans la synagogue de la rue Miodowa. Combien d'enfants sont-ils morts ainsi ? Nous ne le savons pas [...] Pour nous, Polonais, l'Allemand est notre ennemi, comme l'est le Bolchevik ; le troisième est le Juif. [...] Il n'y a plus de place en Pologne pour l'Allemand, le Bolchevik et le Juif. La Pologne aux Polonais !8

Le 11 août 1945, jour de Shabbat, une rumeur enfle : un enfant chrétien a été victime d'un meurtre rituel perpétré par des Juifs dans la synagogue. Une foule de Polonais y pénètre, parmi eux des policiers. Ils battent et chassent les fidèles et mettent le feu à l'édifice. Des maisons, des magasins sont pillés. Des femmes et des enfants sont assassinés.

« La vie des Juifs fut sauvée par le militaire juif, celui qui devint plus tard, chef du Corps pour la sécurité intérieure, Edouard Kolinski. Il envoya des groupes militaires nombreux et bien armés qui mirent fin aux débordements des pogromistes. » 9

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Hershl Smolar, Oïf der letzter Pozitie, mit der letzer Ofenung, Israël, I. L. Peretz, 1982, cité par ibid., p. 127.



<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Extraits du tract publié par Lucjan Dobroszycki, in *Soviet Jewish affairs*, volume 3, n° 2, 1973, cité par Marc Hillel, *op. cit.*, p. 125.

Tarnów, Rzeszów, Częstochowa, Parczew, Czorsztyn, Radom, Ostrowiec Świętokrzyski, Łódź, Włodawa, Rzeszów, Chełm... Les émeutes antijuives se succèdent dans les villes et villages. « Les données du ministère de l'Administration publique font état, entre septembre 1944 et septembre 1946, de 130 incidents répertoriés dans 102 localités, pour un total de 327 victimes. » <sup>10</sup> Mais toutes les victimes n'ont certainement pas été recensées.

« A-t-on eu affaire à un cas d'hallucination collective aux conséquences sociales exceptionnellement désastreuses, qui, au nom de la vie et de la santé des enfants polonais ou de la patrie menacée, justifiait le meurtre des Juifs dans l'imagination des foules ? Un catholique polonais tuant un Juif se sentait-il bon patriote et bon père de famille ? Que se passait-il donc dans l'esprit et la raison des gens pour justifier la violence par les stéréotypes les plus sordides s'appuyant sur les théories des meurtres rituels et du judéo-communisme, et pour les pousser ainsi à liquider les derniers restes de la population juive polonaise ? »<sup>11</sup>

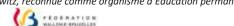
Ceux qui ont réussi à échapper à l'entreprise d'extermination menée par les nazis sont à nouveau victimes de violences antisémites et contraints de quitter le pays.

Cette vague de croyances obscurantistes, de superstitions, d'allégations selon lesquelles les Juifs convoiteraient les enfants chrétiens pour procéder à des meurtres rituels a rendu une partie de la population polonaise susceptible de dénoncer, persécuter et même d'assassiner leurs concitoyens sur foi de superstitions d'un autre âge.

Certains persistent à nier toute forme d'antisémitisme en Pologne, comme Krzysztof Stanisław Urbański, historien, ancien directeur du Musée national de Kielce (1989-1990 et 2002-2008), aujourd'hui décédé, qui affirmait qu'il s'agissait en fait d'un complot fomenté par le pouvoir communiste, et que les habitants de Kielce n'y étaient pour rien.

Le régime communiste a imposé un silence absolu sur les pogroms et l'Église catholique a évité autant que possible le sujet.

Pour avoir sauvé des Juifs, des Polonais ont été reconnus « Justes parmi les nations », et on ne peut bien sûr pas tenir pour responsable la génération actuelle des crimes commis par leurs parents et grands-parents. Même si l'État polonais n'a pas coopéré à la Shoah, certains de ses citoyens se sont livrés à des actes de dénonciation ou à des pogroms. Les nationalistes polonais sont particulièrement remontés depuis l'adoption en 2018 d'une loi américaine qui impose au département d'État d'exposer au Congrès les mesures prises par les pays européens pour indemniser les survivants de la Shoah ou leurs héritiers concernant les biens saisis sous le régime nazi, allemand et communiste. La Pologne est le seul pays de l'Union européenne qui n'a pas adopté de législation nationale complète à ce sujet. Par ailleurs, la loi controversée sur la Shoah sur laquelle le parlement polonais a fait marche arrière l'année dernière semble caractéristique d'une même réalité, celle d'un pays qui a encore fort à faire pour se réconcilier avec son histoire.



<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> AAN, MAP, 786, p. 90, cité par Audrey Kichelewski, *Les survivants : Les Juifs de Pologne depuis la Shoah*, Paris, Belin, 2018, p. 29-30.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Jan T. Gross, op. cit., p. 297.

## **Bibliographie**

Jan T. Gross, *La peur. L'antisémitisme en Pologne après Auschwitz*, Paris, Calmann-Lévy, 2010.

Marc Hillel, Le Massacre des survivants. En Pologne 1945-1947, Paris, Plon, 1985.

Audrey Kichelewski, Les survivants. Les Juifs de Pologne depuis la Shoah, Paris, Belin, 2018.

Jean-Yves Potel, La fin de l'innocence. La Pologne face à son passé juif, Paris, Autrement, 2009.



Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.

